



Communiqué

Date: 5 février 2013
Embargo 5 février 2013, 11 h 30

En 2012, la douane s'est focalisée sur la contrebande organisée, la criminalité transfrontalière et la migration illégale

L'année passée, la contrebande organisée, la criminalité transfrontalière et la migration illégale ont une nouvelle fois mis l'Administration fédérale des douanes (AFD) à forte contribution. Certains domaines ont été confrontés à des défis tout particuliers: le Corps des gardes-frontière (Cgfr) a par exemple appréhendé nettement plus de personnes en séjour irrégulier et saisi un nombre nettement plus grand de documents falsifiés. Les recettes ont atteint 23,77 milliards de francs; jamais encore la douane n'avait encaissé autant d'argent pour la caisse fédérale.

Cette année, la conférence de presse de l'Administration fédérale des douanes a été placée sous le signe de la lutte contre la contrebande. Même si le nombre de cas de contrebande découverts dans le trafic touristique est resté au niveau des années précédentes, Rudolf Dietrich, directeur général des douanes, a tenu à préciser ceci: «Lorsque nous parlons de lutte contre la contrebande, nous entendons par là la contrebande de grande envergure organisée professionnellement». En ce qui concerne les denrées alimentaires, les cas de contrebande pris en compte dans la statistique annuelle sont ceux qui portent sur des quantités supérieures à 100 kg. L'année passée, la section antifraude a enquêté sur quelque 7200 cas de ce genre et a pu prouver l'importation frauduleuse de 1100 tonnes de denrées alimentaires. Au palmarès des marchandises importées en contrebande, ce sont les fruits et légumes qui occupent la première place. Dans le domaine de la contrebande de cigarettes, la douane a enregistré une augmentation de 39 %. Il s'agissait dans la plupart des cas de particuliers tentant d'importer frauduleusement des quantités relativement limitées.

Augmentation des interceptions d'armes, de documents falsifiés, de «mules» et de personnes signalées

Cependant, loin de se limiter aux denrées alimentaires et aux cigarettes, la contrebande concerne aussi les armes, les drogues et les documents falsifiés. En 2012, les saisies opérées par le Corps des gardes-frontière n'ont pas seulement augmenté dans le domaine des documents falsifiés ou abusivement utilisés (1980 documents en 2012 contre 1682 en 2011), mais aussi dans celui des armes interdites (1931 armes en 2012 contre 1308 en 2011). En ce qui concerne les stupéfiants, l'AFD a saisi 34 kg d'héroïne (20 kg en 2011), 124 kg de cocaïne (132 kg) et 140 kg de haschisch et de marijuana (410 kg). Fait inquiétant, le nombre de «mules» appréhendées par les collaborateurs de l'AFD a fortement augmenté en 2012. Sur les 192 passeurs de drogue interceptés, 105 étaient des «mules», ce qui représente une augmentation de quelque 40 %.

Le nombre de personnes signalées qui ont été appréhendées par les gardes-frontière a également augmenté; supérieur à 10 000 en 2011, ce nombre a dépassé 13 000 en 2012. Parmi ces personnes, 3849 étaient sous mandat d'arrêt et plus de 100 étaient recherchées en vue de leur extradition.

Les constatations de séjours illégaux ont doublé

Les constatations de séjours illégaux ont également augmenté; en fait, elles ont quasiment doublé. L'année passée, le Cgfr a appréhendé 10 965 personnes qui tentaient d'entrer illégalement en Suisse ou séjournaient irrégulièrement dans notre pays, partie intégrante de l'espace Schengen (2011: 5614). Le nombre de refus d'entrée et de remises aux autorités étrangères a également augmenté, passant de 2363 en 2011 à 3296 en 2012.

Avec les 23,77 milliards de francs qu'elle a encaissés l'année passée, l'AFD a de plus enregistré un nouveau record en matière de recettes. Ce montant correspond à plus d'un tiers des recettes totales de la Confédération.

- Les chiffres complets, ainsi que d'autres thèmes, figurent dans la documentation de base relative à l'AFD.

Renseignements:

Walter Pavel, chef de la communication,
Administration fédérale des douanes AFD,
walter.pavel@ezv.admin.ch, téléphone: +41 31 322 65 13

ou

Stefanie Widmer, suppléante du chef de la communication,
Administration fédérale des douanes AFD,
stefanie.widmer@ezv.admin.ch, téléphone: +41 31 322 50 56

Sous www.ezv.admin.ch/aktuell, le présent communiqué est complété par le(s) document(s) suivant(s):

- Dossier de presse 2012
- Vous trouverez des images et de la documentation de presse à l'adresse: www.photopress.ch > Administration fédérale des douanes



Documentation de base

Date 5 février 2013
Embargo: 5 février 2013, 11 h 30

Statistiques 2012 de l'Administration fédérale des douanes

Section antifraude douanière

L'année dernière, la section antifraude douanière a mené des investigations dans 7200 cas de contrebande professionnelle (quantités de marchandises à partir de 200 kg), contre 5800 cas en 2011. Les redevances soustraites s'élèvent au total à environ 16,7 millions de francs.

Au cours de l'année écoulée, la section antifraude douanière a ouvert quelque 4400 nouveaux dossiers pénaux (3100 en 2011).

Contrebande de denrées alimentaires - quantités de denrées alimentaires de contrebande découvertes: 1100 tonnes (970 tonnes en 2011). Redevances soustraites: environ 4,3 millions de francs.

Principales denrées alimentaires passées en contrebande:

1. Fruits et légumes (271 tonnes)
2. Céréales pour l'alimentation humaine (170 tonnes)
3. Pâtes alimentaires (112 tonnes)
4. Viandes et produits carnés (58 tonnes)
5. Produits laitiers / fromage (51 tonnes)
6. Huile d'olive et autres huiles comestibles (18 tonnes)
7. Farine (15 tonnes)

Contrebande de cigarettes

En 2012, la contrebande de cigarettes a augmenté; 1584 cas ont été découverts (1143 en 2011), ce qui correspond à une augmentation de 39 %.

Criminalité transfrontalière / personnes appréhendées

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Haschisch/marijuana (en kg)	140	410
Héroïne	34	20
Cocaïne	124	132
Khat	1382	1346
Pilules contenant diverses substances psychotropes comme le LSD, l'ecstasy, etc. (nombre)	3659	6716
Documents falsifiés (nombre)	1767	1477
Documents utilisés abusivement (nombre)	213	205
Armes interdites	1931	1308
Total des personnes appréhendées	13 747	10 282
Personnes sous le coup d'une interdiction d'entrée	1358	1232
Personnes signalées sous mandat d'arrêt	3849	2960
Véhicules signalés	969	900

Système d'information Schengen

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Personnes signalées	3962	3094
Objets signalés	1050	882

Migration

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Cas de séjour illégal	10 965	5614
Soupçon d'activité de passeur	96	114
Requérants d'asile	6152	3000
Nombre de refus d'entrée / de renvois et remise à des autorités étrangères	3296	2363

FRONTEX

Total des détachements 39 (24)

Détachements pour opérations aériennes: 14 (9) (engagement au sol)

Détachements pour opérations terrestres: 18 (8)

Détachements pour opérations maritimes: 7 (7) (engagement à terre)

Total des jours d'affectation: 1150 (803)

Pays d'affectation: Grèce, Slovaquie, Pologne (pendant l'Euro de football), Italie, Espagne, aéroports d'Europe de l'Ouest.

Contrôles de sécurité dans le trafic lourd

En 2012, la douane suisse est intervenue plus de 18 000 fois (plus de 19 000 fois en 2011) pour des camions qui ne répondaient pas aux normes de sécurité ou pour des chauffeurs qui étaient inaptes à la conduite ou qui n'avaient pas respecté les temps de repos prescrits. De nombreux véhicules étaient trop lourds, trop longs ou trop larges. En l'espace d'un mois, un chauffeur de camion allemand a commis 56 infractions aux prescriptions concernant la durée du travail et la durée du repos. Un contrôle d'un chauffeur hongrois a révélé un taux d'alcoolémie de 2,42 ‰.

Conservation des espèces

Au cours de l'année écoulée, la douane a contesté 271 envois de plantes (2011: 289) et quelque 623 envois d'animaux et produits animaux (2011: 578) d'espèces soumises à la convention de Washington sur la conservation des espèces.

En 2012, la douane a en outre saisi 381 kg de viande dite de brousse, 98 kg à l'aéroport de Zurich et 283 kg à l'aéroport de Genève. En 2011, on en avait saisi 330 kg au total, 291 kg à Genève et 39 kg à Zurich.

Médicaments

En 2012, la douane a signalé à Swissmedic 1070 (2011: 1298) importations suspectes de médicaments.

Principaux médicaments saisis:

Inducteurs de l'érection	26 %
Produits amincissants	15 %
Anabolisants	14 %
Somnifères et calmants	13 %

Provenance:

Europe de l'Ouest	30 %
Inde	27 %
Asie (sans l'Inde)	19 %
Europe de l'Est	13 %
Divers	11 %

Propriété intellectuelle

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Cas de contrefaçons	5463	5804
Nombre de cas dans le trafic touristique	2722	2624
Nombre de cas dans le trafic commercial	2741	3180

Contrefaçons les plus fréquentes par groupes de marchandises: sacs, vêtements, montres et bijoux, accessoires de vêtement, chaussures, appareils électroniques, médicaments.

Tourisme d'achat

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Déclarations en douane dans le trafic touristique	517 483	515 589
Total des recettes dans le trafic touristique en CHF	38 562 954	39 848 162
Cas de contrebande dans le trafic touristique	18 805	19 758

Recettes (en millions de francs)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Total des recettes	23 771	23 470
Taxe sur la valeur ajoutée	11 837	11 772
Impôt sur les huiles minérales	5033	5020
Impôt sur le tabac	2397	2208
Redevance sur le trafic des poids lourds	1529	1555
Droits de douane à l'importation	1044	1046



Exposé de Rudolf Dietrich, directeur général des douanes, à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) le 5 février 2013 à St. Margrethen

En 2012, la douane s'est focalisée sur les dangers de la contrebande organisée

Je vous souhaite la bienvenue à notre traditionnelle conférence de presse, organisée cette année à la Maison de la douane de St. Margrethen, et vous remercie de votre intérêt pour la douane civile et le Corps des gardes-frontière. C'est ici, à la frontière, que nos collaborateurs accomplissent quotidiennement leurs tâches en faveur de l'Etat, de l'économie, ainsi que de la sécurité et de la santé de la population. Nous aimerions vous exposer aujourd'hui la nature de ces tâches et les résultats que nous avons obtenus l'année passée en les accomplissant. Je me permets de vous présenter les autres conférenciers: il s'agit de Monsieur Jürg Noth, chef du Corps des gardes-frontière, ainsi que des représentants de la région, Messieurs Walter Portmann, inspecteur du bureau de douane du Rheintal, et Markus Kobler, chef de la région gardes-frontière St-Gall / Grisons.

Le Rheintal, ou vallée du Rhin, fait partie des axes importants pour les transports de marchandises à travers la Suisse. Au seul bureau de douane de St. Margrethen, ce sont quelque 500 poids lourds qui franchissent quotidiennement la frontière dans les deux directions. Ici, comme partout ailleurs en Suisse, le trafic n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années, mettant la région à rude épreuve. A l'aide de diverses mesures, la douane tente de maîtriser ce trafic aussi rapidement que possible. Walter Portmann, inspecteur du bureau de douane du Rheintal, va vous expliquer plus en détail tout ce que la douane entreprend pour gérer de façon aussi efficace que possible ce qui sera bientôt la dernière frontière douanière d'Europe centrale et occidentale.

Nous avons placé cette conférence de presse sous le signe de la lutte contre la contrebande. Il s'agit après tout de l'une des tâches de base de la douane. Dans le cadre de cette lutte, le Corps des gardes-frontière et notre section antifraude travaillent en étroite collaboration. Il est en effet fréquent que les gardes-frontière interceptent une personne ayant franchi la frontière avec quelques dizaines de kilos de denrées alimentaires sans les déclarer à la douane. Dans de tels cas, les investigations supplémentaires sont confiées aux enquêteurs de la section antifraude. Il n'est pas rare que ces enquêteurs parviennent alors à prouver que les auteurs de l'infraction ont passé des centaines de kilos ou même des tonnes de marchandises sur une période de plusieurs années.

J'aimerais commencer par préciser que, lorsque je parle de lutte contre la contrebande, j'entends par là la contrebande de grande envergure organisée professionnellement. C'est pour cette raison que, dans notre statistique annuelle, nous n'avons tenu compte que des cas de contrebande portant sur plus de 100 kg de marchandise. Nous n'avons pas axé nos efforts sur le tourisme d'achat ou sur les petites quantités de marchandise que certains voyageurs omettent de déclarer. Naturellement, nous ne négligeons pas ces aspects dans nos contrôles, mais ces derniers se focalisent clairement sur la contrebande commise par métier, qui n'est rien d'autre qu'une forme de criminalité économique. En effet, de fortes sommes d'argent sont en jeu. Cela n'a plus rien à voir avec la vision romantique que l'on pouvait autrefois se faire de la contrebande. Aujourd'hui, celle-ci est devenue un business imipitoyable dans lequel tous les coups sont permis pour encaisser de juteux bénéfices.

De quelles marchandises fait-on la contrebande? Il s'agit naturellement en premier lieu de marchandises fortement grevées de redevances, de droits de douane ou d'impôts à la consommation. Or, en Suisse, les marchandises de ce genre sont surtout des denrées alimentaires, c'est-à-dire des produits agricoles. En effet, c'est principalement l'agriculture que l'Etat protège de la concurrence étrangère par des droits de douane élevés. Dans les autres branches de l'économie, les droits de douane ne jouent presque plus aucun rôle. Leur montant annuel, de l'ordre du milliard de francs, ne représente plus qu'une fraction des recettes totales encaissées par la douane, qui se montent à 23,77 milliards de francs. Ces recettes correspondent à plus d'un tiers des recettes totales de la Confédération.

En 2012, la contrebande a une nouvelle fois été florissante: notre section antifraude a enquêté sur 7200 cas au total. L'année précédente, le nombre de cas n'avait été que de 5800. Les redevances ainsi soustraites ont atteint un montant avoisinant 17 millions de francs. En ce qui concerne les quantités passées en contrebande, nous avons une fois de plus constaté que les fruits et légumes arrivent en tête (271 tonnes), suivis des produits céréaliers (170 tonnes), des pâtes alimentaires (112 tonnes) et de la viande (58 tonnes). Quand aux autres marchandises fréquemment introduites en contrebande, elles sont énumérées dans les documents du dossier de presse mis à votre disposition.

Dans l'affaire la plus importante de l'année écoulée, la section antifraude a pu prouver qu'un commerçant avait importé frauduleusement au moins 11 tonnes de viande. Cette marchandise était destinée à plus de 40 acquéreurs de toute la Suisse, notamment des restaurants, des hôtels et des commerces de denrées alimentaires. Les redevances qui ont été recouvrées dans cette affaires se sont montées à plusieurs centaines de milliers de francs. Si l'on songe que la viande fraîche est soumise à des droits de douane pouvant atteindre 23 francs par kg, plus la TVA, on peut se faire une idée des sommes qui sont en jeu. La contrebande ne constitue donc aucunement un délit mineur, et la douane poursuit de façon rigoureuse les personnes qui s'en rendent coupables.

Pratiquer la contrebande ne signifie pas forcément introduire la marchandise clandestinement. Il est en effet fréquent qu'une marchandise soit déclarée à la douane, mais qu'il ne s'agisse pas de celle qui se trouve effectivement dans le véhicule. Une autre variante consiste à déclarer la marchandise effectivement transportée, mais avec une valeur beaucoup plus basse que la réalité. Ce procédé ne permet pas de soustraire complètement les redevances, mais du moins de les diminuer. L'année passée, nous avons par exemple constaté un recours croissant à ce genre de tromperie lors des importations de voitures de luxe et de collection. La section antifraude a par conséquent ouvert des enquêtes de grande envergure et effectué des contrôles a posteriori auprès de divers importateurs. Ces mesures ont permis de constater des différences d'un total de presque 10 millions de francs entre les valeurs déclarées et les valeurs réelles. Des procédures pénales ont été ouvertes dans 39 cas, ce qui a permis de procéder au recouvrement d'environ 1 million de francs de droits de douane, d'impôt sur les véhicules automobiles et de TVA. Cependant, au vu des nombreuses enquêtes et procédures en cours, cette somme pourrait bien encore augmenter.

La contrebande de cigarettes a également nettement augmenté par rapport à l'année précédente. C'est ainsi que le nombre de cas de contrebande a augmenté de quelque 39 %, passant de 1143 à 1584. Contrairement à d'autres pays, la Suisse n'a heureusement pas été confrontée à de très gros cas de contrebande. L'année passée également, les cas de contrebande de cigarettes ont le plus souvent été le fait de voyageurs isolés transportant des quantités relativement faibles. Cependant, ces derniers mois, nous avons parfois aussi dû procéder à la saisie de quantités assez importantes. Il faut par exemple citer une tentative d'introduire frauduleusement en Suisse 1000 cartouches de cigarettes dissimulées dans un véhicule privé, un mode opératoire qui fait indéniablement penser à de la contrebande commise par métier. Au vu de l'évolution constatée ces derniers mois, nous nous attendons à ce que les interceptions de grandes quantités de cigarettes de contrebande deviennent de plus en plus fréquentes.

Cependant, l'AFD n'est pas seulement responsable de la perception correcte des impôts grevant les importations; ses activités visent également à protéger la santé publique. L'année passée, l'AFD a par exemple intercepté plus de 1000 envois contenant des médicaments suspects ou des produits dopants susceptibles de menacer la santé de la population. La section des enquêtes a par exemple pu prouver qu'une entreprise ayant son siège en Suisse avait importé au total 115 kg de substances anabolisantes destinées à la fabrication d'engrais musculaires.

La contrebande – et je parle ici aussi de contrebande organisée professionnellement – nuit à notre pays à trois égards:

1. Elle est antisociale, car elle prive l'Etat des redevances dont il a besoin pour remplir ses obligations envers la population, que cela soit dans les domaines des infrastructures, de la sécurité sociale, de la santé ou de la formation, pour n'en citer que quelques-uns.
2. Elle est déloyale et nuit à l'économie en faussant la concurrence. Les entreprises et les commerçants qui se comportent correctement et paient l'intégralité des redevances ne luttent pas à armes égales. Ils sont sérieusement désavantagés dans la lutte avec la concurrence.
3. Elle peut mettre en danger la santé. On ignore souvent la provenance des denrées alimentaires importées en contrebande, ainsi que les conditions dans lesquelles elles ont été produites et transportées. Nos collaborateurs constatent régulièrement que ces denrées de contrebande sont transportées dans des véhicules non réfrigérés et dans des conditions d'hygiène déplorables. En fin de compte, nos contrôles visent donc aussi à empêcher que des marchandises représentant un risque pour la santé ne finissent dans les rayons des commerces ou dans l'assiette des consommateurs.

La contrebande porte encore sur des marchandises qui, pour être d'une nature entièrement différente, n'en représentent pas moins une sérieuse menace pour la santé et la sécurité de la population: c'est ce que va maintenant vous expliquer Jürg Noth, chef du Corps des gardes-frontière.